

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli
Assemblée ordinaire - 3 mars 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Val-Joli, tenue le 3 mars 2025 à 20h00, en son lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli

Sont présents(es) :

Monsieur Rolland Camiré , maire	Monsieur Patrick Bernier , conseiller no. 3
Monsieur Sylvain Côté , conseiller no. 1	Monsieur Raymond Côté , Conseiller no 4
Monsieur Philippe Verly , conseiller no. 2	Monsieur Jonathan Morin , conseiller no. 5

Sont absents(es) : Madame Johanne Maurice , conseillère no. 6

La directrice générale et greffière-trésorière, Marie-Céline Corbeil est également présente.

La personne qui préside la séance, soit le maire Rolland Camiré, informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, le maire Rolland Camiré ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Première période de questions du public
4. Rapports des différents comités et dossiers

ADMINISTRATION

5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025
6. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 25 février 2025
7. Dépôt de la liste des contrats de 2000\$ totalisant plus de 25 000\$ avec un même fournisseur du 1er janvier au 31 décembre 2024
8. Autorisation des comptes
9. Résolution d'appui, à la demande faite par la FQM, à la ministre des Affaires municipales concernant les enjeux des camps de jour
10. Mode électoral du préfet de la MRC
11. Opposition à la fermeture du service de radiologie au Multiservice de Windsor
12. Soumission pour destruction de documents

RÈGLEMENTS

13. Avis de motion projet de règlement 2025-02
14. Adoption du projet de règlement 2025-02 visant à modifier le règlements de permis et certificats numéro 2004-9 de la municipalité
15. Avis de motion projet de règlement 2025-03
16. Adoption du projet de règlement 2025-03 modifiant le règlement 2004-10 de conditions d'émission de permis et certificats

SÉCURITÉ PUBLIQUE

TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

17. Info Excavation

HYGIÈNE DU MILIEU

18. Stratégie d'économie d'eau potable

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

LOISIRS ET CULTURE

19. Semaine de l'action bénévole

AUTRES

20. Correspondance

21. Varia

22. Deuxième période de questions du public

23. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Rolland Camiré constate le quorum à 20 h 00 et déclare la séance ouverte.

2025-03-01 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil.

Il est proposé par Sylvain Côté
appuyé par Philippe Verly
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté et en conséquence il demeure ouvert à toute modification.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Personnes du public présentes: 2

Sujets traités:

- Sécurité des élèves aux abords de la traverse piétonnière à l'école St-Gabriel.

4. RAPPORTS DES DIFFÉRENTS COMITÉS ET DOSSIERS

mairie: le maire Rolland Camiré mentionne que les plans et devis pour la
a) réfection du rang 14 sont finalisés en grande partie.

Travaux publics et hygiène du milieu: Les plans pour le changement de 2
ponceaux dans le rang 14 sont finalisés, l'équipe de voirie planifiera les travaux
à compter du 15 juin. Il y a eu le changement de radiateur sur le camion

b) Western. Une enseigne d'entrée de ville a été frappée par un véhicule au coin
de Grande Ligne et 143. On n'a pas pu retracer le véhicule. L'enseigne semble
réparable.

c) **Régie incendie:** pas de sujet

Loisirs, culture, familles et aînés: le maire demande qui pourra être présent à
d) la tournée des nouveaux-nés qui aura lieu ce dimanche 9 mars à 9h00. Il y a 6
nouveaux-nés de Val-Joli dans la tournée.

e) **environnement:** pas de sujet

Trans-Appel: Suite à un article paru dans le Journal du Val-Ouest concernant le
f) financement du transport collectif, le conseil réitère son intention de ne pas
imposer de droit sur l'immatriculation.

g) **Urbanisme:** pas de sujets

ADMINISTRATION

2025-03-02 5. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2025**

Les élus ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025, ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Raymond Côté
appuyé par Jonathan Morin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025.

2025-03-03 6. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 25 FÉVRIER 2025**

Les élus ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 février 2025, ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Patrick Bernier
appuyé par Philippe Verly
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 février 2025.

dépot 7. **DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS DE 2000\$ TOTALISANT PLUS DE 25 000\$ AVEC UN MÊME FOURNISSEUR DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024**

La directrice générale greffière-trésorière dépose la liste des contrats de 2000\$ totalisant plus de 25 000\$ avec un même fournisseur du 1er janvier au 31 décembre 2024. La liste sera publiée sur le site internet de la municipalité.

2025-03-04 8. **AUTORISATION DES COMPTES**

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière a remis, avant la séance régulière du conseil, les factures, les chèques et les feuilles de temps pour étude, aux membres du conseil responsables de leurs vérifications, qu'une copie de la liste des comptes à payer a été remise à chacun et que les membres du conseil ont pu obtenir des réponses à leurs interrogations au sujet des diverses dépenses.

La greffière-trésorière atteste que les crédits suffisants sont disponibles pour pourvoir au paiement des dépenses.

Il est proposé par Raymond Côté
appuyé par Patrick Bernier
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes à payer et les chèques émis selon la suivante soient acceptés et/ou payés tel que présenté.

Liste des paiements émis
(du 2025-02-04 au 2025-03-03)

Poste Banque: 54-110-00-000

N° déboursé	N° chèque	Date	N° fourn.	Nom	Montant
202500088	8365	2025-02-11	745	FIDUCIE DESJARDINS	2 020,52 \$
202500089	3	2025-02-13	143	BELL CANADA	122,46 \$
202500090	3	2025-02-13	1168	COGECO Connexion Inc.	80,43 \$
202500091	8366	2025-02-13	638	Fonds d'information sur le	30,00 \$
202500092	3	2025-02-13	1367	GESTION ÉCONO PLUS INC.	275,48 \$
202500093	3	2025-02-13	28	hydro	314,40 \$
202500094	3	2025-02-13	784	LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS	43,67 \$
202500095	3	2025-02-13	156	MUNICIPALITÉ DE SAINT-	2 810,79 \$
202500096	3	2025-02-13	1491	Régie inter. sanitaire des	4 673,00 \$
202500097	3	2025-02-13	1262	TRANSPORT-EXCAV.	3 509,62 \$
202500098	3	2025-02-13	1000	VALORIS	1 905,12 \$
202500099	8367	2025-02-20	1430	Stéphanie Stocco	100,00 \$
202500100	8368	2025-02-20	1590	Justine Poulin	100,00 \$
202500101	8369	2025-02-20	1592	Faith Hartley	100,00 \$
202500102	8370	2025-02-20	1593	Kénia Alvarado	100,00 \$
202500103	8371	2025-02-20	1594	Francesca Laverdure	100,00 \$
202500104	8372	2025-02-20	1434	Dandurand, Mélissa	100,00 \$
202500105	3	2025-02-20	1	ACTION PARTAGE WINDSOR	500,00 \$
202500106	3	2025-02-20	1360	ADN COMMUNICATION	53,40 \$
202500107	3	2025-02-20	4	BELL MOBILITÉ	82,84 \$
202500108	3	2025-02-20	1500	Fondation québécoise du cancer	150,00 \$
202500109	3	2025-02-20	28	hydro	148,56 \$
202500110	3	2025-02-20	1505	Pierre Chouinard & fils	4 858,30 \$
202500111	3	2025-02-21	41	MRC DU VAL-SAINT-	961,76 \$
202500119	8374	2025-02-28	620	ALAIN LÉVEILLÉ AUTO INC	62,09 \$
202500120		2025-02-28	1109	Buropro Citation inc.	312,03 \$
202500121		2025-02-28	1150	CENTRE D'ACTION	1 600,00 \$
202500122		2025-02-28	1555	Groupe Colas Québec	11 403,07 \$
202500123		2025-02-28	947	ROLLAND CAMIRÉ	105,00 \$
202500124		2025-02-28	1358	MARIE-CÉLINE CORBEIL	105,00 \$
202500125		2025-02-28	1314	VINCENT CÔTÉ	105,00 \$
202500126		2025-02-28	42	EXCAVATION J.G. NAULT	262,07 \$
202500127		2025-02-28	1255	Expert Services Électriques	744,47 \$
202500128		2025-02-28	979	GENERAL BEARING	515,07 \$
202500129		2025-02-28	784	LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS	128,64 \$
202500130		2025-02-28	858	LOCATION D'AUTO BEAUDOIN	488,64 \$
202500131		2025-02-28	183	MACPEK INC -	239,52 \$
202500132		2025-02-28	1472	TRANSPORT MICHEL	2 133,62 \$
202500133		2025-02-28	1579	P/A G.G.M. (Windsor) 6425	98,26 \$
202500134	8375	2025-02-28	8	Retraite QUÉBEC	4 514,54 \$
202500135		2025-02-28	951	LES SERVICES EXP INC.	482,90 \$
202500136		2025-02-28	1519	URBATEK	229,90 \$
202500137		2025-02-28	1000	VALORIS	1 789,20 \$
202500138		2025-02-28	1084	WSP CANADA INC.	12 331,07 \$
202500139		2025-02-28	1551	CAMIRE ROLLAND	106,74 \$
202500140		2025-02-28	1391	AUTOMATISATION JRT INC.	3 831,40 \$
202500141		2025-02-28	1289	CAIN LAMARRE SENCRL	4 664,68 \$
202500142		2025-02-28	62	VILLE DE WINDSOR	119 065,50 \$

202500143	2025-02-28	89 RAYMOND CHABOT GRANT	15 521,64 \$
		Total des paiements émis avec le poste 54-110-00-000	203 980,40 \$
		Total des paiements	203 980,40 \$
		Total des paies émises (du 2025-02-04 au 2025-03-03)	
		Dépôt direct:	22 092,44 \$
		Total:	22 092,44 \$

2025-03-05 9. RÉSOLUTION D'APPUI, À LA DEMANDE FAITE PAR LA FQM, À LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES CONCERNANT LES ENJEUX DES CAMPS DE JOUR

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité sort complètement de son champ de compétence municipale en offrant un service de camp de jour ou par entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation des camps de jour par les municipalités n'est pas une obligation municipale;

CONSIDÉRANT QUE malgré cela, la majorité des municipalités offrent des camps de jour estivaux;

CONSIDÉRANT QUE ces camps de jour municipaux sont animés par de jeunes moniteurs et monitrices de 14 à 17 ans en moyenne;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités dispensant des services de camp de jour à l'ensemble des enfants sont assujetties à l'application de la Charte et qui donne l'obligation à l'accès aux services adaptés de ces camps de jour pour les enfants différents;

CONSIDÉRANT tous ces besoins, les municipalités ont de plus en plus de difficultés à répondre aux enjeux de façon sécuritaire;

CONSIDÉRANT également que les demandes d'accompagnements pour les enfants à besoin particulier physique ou psychologique sont en nette croissance d'année en année;

CONSIDÉRANT l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accommodements appropriés aux enfants, plusieurs municipalités envisagent de mettre fin à leur offre de camps de jour tout simplement en privant ainsi l'ensemble des enfants de ce service;

CONSIDÉRANT la lettre de la FQM (Fédération québécoise des municipalités) du 10 juin 2024 demandant d'agir à la ministre des Affaires municipales et en appui à celle-ci;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jonathan Morin
Appuyé par Sylvain Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Val-Joli soutienne la demande déposée par la FQM (Fédération québécoise des municipalités) auprès de la ministre des Affaires municipales le 10 juin 2024 et propose les actions suivantes:

- De bonifier l'enveloppe liée au Programme d'assistance financière au loisir des personnes différentes (handicapées) – volet accompagnement;
- Mettre en place, à court terme, un comité formé des instances pouvant être concernées afin d'analyser tous les enjeux des camps de jour municipaux – service de camps de jour qui serait sûrement mieux adapté à partir du ministère de l'Éducation;
- Prioriser la création d'une mesure financière spécifique aux camps de jour.

QUE cette résolution soit acheminée à la ministre des Affaires municipales, au ministre de l'Éducation ainsi qu'au député de Richmond à l'Assemblée nationale, M. André Bachand.

2025-03-06 10. MODE ÉLECTORAL DU PRÉFET DE LA MRC

CONSIDÉRANT que la MRC du Val-Saint-François a reçu une demande citoyenne visant l'élection à la préfecture de la MRC au suffrage universel;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a analysé cette opportunité ainsi que sa pertinence;

CONSIDÉRANT que le conseil a débattu les avantages et inconvénients de chacun des modes de scrutin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jonathan Morin
Appuyé par Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de Val-Joli fasse savoir à la MRC du Val-Saint-François qu'il n'est pas favorable à l'élection du préfet au suffrage universel, notamment pour les raisons suivantes:

- le fardeau financier supplémentaire sur les quotes-parts des municipalités (salaire, tenue d'élections, etc.);
- la perte de connaissances au niveau des réalités, enjeux locaux et régionaux, ainsi que la dynamique, ce qu'un préfet élu au sein des autres maires détient;
- l'irréversibilité de la décision (une MRC ayant voulu revenir au mode d'élection d'origine a vu sa demande rejetée).

QUE copie de cette résolution soit transmise à la MRC du Val-Saint-François ainsi qu'aux municipalités du territoire de la MRC

2025-03-07 11. OPPOSITION À LA FERMETURE DU SERVICE DE RADIOLOGIE AU MULTISERVICE DE WINDSOR

CONSIDÉRANT la pénurie de médecins de famille sur le territoire du Val-Saint-François;

CONSIDÉRANT le vieillissement de la population et les défis de mobilité que cela représente pour elle;

CONSIDÉRANT qu'il faut favoriser le maintien des médecins en place et les services disponibles sur le territoire du Val-Saint-François;

CONSIDÉRANT que le CIUSSS-Estrie CHUS devra procéder prochainement au renouvellement de son appareil de radiologie au Centre multiservices de santé et des services sociaux de Windsor, qui fut financé par la Fondation du CSSS du Val-Saint-François au moment de son acquisition;

CONSIDÉRANT que le non-renouvellement de cet appareil entraînera des conséquences importantes sur la qualité des soins offerts aux patients du Val-Saint-François;

CONSIDÉRANT qu'en l'absence d'un tel équipement, les patients devraient se rendre soit à Sherbrooke ou à Val-des-Sources;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Sylvain Côté
Appuyé par Philippe Verly
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Val-Joli insiste fortement auprès du conseil d'administration du CIUSSS-Estrie CHUS afin qu'il procède au renouvellement de l'appareil de radiologie au Centre multiservices de santé et des services sociaux de Windsor pour le bien-être des patients du territoire du Val-Saint-François afin d'éviter une détérioration des services rendus auprès de la clientèle actuelle et future;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC du Val-Saint-François, aux municipalités du Val-Saint-François ainsi qu'au député de Richmond à l'Assemblée nationale, M. André Bachand.

2025-03-08 12. SOUSSION POUR DESTRUCTION DE DOCUMENTS

CONSIDÉRANT que Archives Lanaudière a procédé à la numérisation des dossiers de propriété actifs de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'après vérification diligente de tous les dossiers de propriété numérisés, la municipalité procédera à la destruction permanente des dossiers papiers;

CONSIDÉRANT que les dossier sont présentement entreposés chez Archives Lanaudière;

CONSIDÉRANT que Archives Lanaudière a déposé une soumission pour la destruction des dossiers papiers;

Il est proposé par Sylvain Côté
Appuyé par Patrick Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter la soumission d'Archives Lanaudières pour la destruction des dossiers de propriété pour un montant de 690\$.

D'autoriser la directrice générale à autoriser la destruction des dossiers papier de propriété à la fin de la vérification de tous les dossiers de propriété numérisés.

RÈGLEMENTS

avis 2025-0213. AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT 2025-02

Monsieur le conseiller Patric Bernier donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption, le règlement numéro2025-02 modifiant le règlement 2004-9 sur les permis et certificats dans le but :

- D'ajouter, dans certaines situations, l'entente relative à des travaux municipaux aux documents exigés pour l'obtention d'un permis de lotissement ou d'un permis de construction;
- D'ajouter, dans les situations qui l'exigent, le permis régional relatif à la gestion des eaux pluviales aux documents exigés pour l'obtention d'un permis de lotissement ou d'un permis de construction;
- D'ajouter une précision à l'effet que la demande de permis de lotissement doit être conforme au Règlement portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux;
- D'ajouter un article portant sur les conditions d'émission du permis de construction

et dépose le projet de règlement 2025-02. Une dispense de lecture est demandée.

2025-03-09 14. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2025-02 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENTS DE PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2004-9 DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT que la municipalité de Val-Joli applique sur son territoire un règlement de permis et certificats et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

CONSIDÉRANT que pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 119 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et des articles 445 et suivants du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Philippe Verly
appuyé par Jonathan Morin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le règlement numéro 2025-02, conformément aux dispositions des articles 119 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et des articles 445 et suivants du Code municipal;

avis 2025-0315. AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT 2025-03

Monsieur le conseiller Raymond Côté donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption, le règlement numéro2025-03 modifiant le règlement 2004-10 de conditions d'émission de permis de construction dans le but :

- de préciser qu'un permis de construction peut être émis lorsque la construction projetée est adjacente à une rue privée existante protégée par droit acquis.

Le projet de règlement 2025-03 est déposé. Dispense de lecture est demandée.

2025-03-10 16. **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2025-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2004-10 DE CONDITIONS D'ÉMISSION DE PERMIS ET CERTIFICATS**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Val-Joli applique sur son territoire un règlement de conditions d'émission de permis de construction et qu'il apparaît nécessaire d'apporter une modification à ce règlement;

CONSIDÉRANT que pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Bernier appuyé par Raymond Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le projet de règlement numéro 2025-03, conformément aux dispositions de l'article 135 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et de fixer la date de l'assemblée de consultation au 7 avril 2025.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

2025-03-11 17. **INFO EXCAVATION**

CONSIDÉRANT que Info-Excavation a modifié son entente de service pour le service aux municipalités et facture maintenant 500\$ annuellement pour ses services;

Il est proposé par Sylvain Côté
Appuyé par Jonathan Morin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter l'entente de service modifiée pour les services de Info-Excavation.

HYGIÈNE DU MILIEU

dépot 18. **STRATÉGIE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE**

La directrice générale greffière-trésorière dépose le Bilan de la stratégie d'économie de l'eau potable approuvé pour l'année 2023 au conseil municipal.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

LOISIRS ET CULTURE

2025-03-12 19. **SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE**

CONSIDÉRANT la demande du comité organisateur de la semaine de l'action bénévole pour une contribution financière pour la réalisation de l'activité de reconnaissance des bénévoles.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal reconnaît l'apport considérable des bénévoles pour la communauté;

Il est proposé par Sylvain Côté
Appuyé par Jonathan Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE contribuer pour un montant de 400\$ pour la tenue de l'activité de reconnaissance des bénévoles qui aura lieu le 29 avril 2025.

AUTRES

20. **CORRESPONDANCE**

- MAMH, ministre Laforest-acquisition locale
- MELCCFP-redevances 2024

21. **VARIA**

22. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Pas de questions.

2025-03-13 23. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Philippe Verly que la présente séance soit levée à 20 h 42. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Rolland Camiré,
maire

Marie-Céline Corbeil
directrice générale, greffière-trésorière

RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉOLUTIONS

Je soussigné, Rolland Camiré, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et que ma signature du présent procès-verbal est équivalente à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Signé à Val-Joli en date du _____

Rolland Camiré, maire